

# LE MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.



MATINÉE 10. — No 47.

TE VĒA NO TAITI.

TAPATI 6 NO TĒNARE.

On s'abonne à l'imprimerie.  
Un an 15 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr. —  
Payables d'avance.

DEMANCHE 6 JANVIER 1861.

Abonnements 5 fr. la ligne.  
Annonces répétées moitié prix.  
Au comptant.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Convocation de la Haute Cour indienne, pour le 15 janvier. — Nomination des membres du Comité consultatif de Papeete, pour l'année 1861. — Nomination d'un Membre titulaire et d'un Membre suppléant au Conseil d'administration.

Arrêté supprimant tous droits de navigation pour tous navires de toutes nations.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles d'Europe, vaines : — Géographie physique de l'Océan Atlantique (Suite). — Mélanges.

**NOUVELLES LOCALES.** — Mouvement du Port. — Avis. — Mercures. — Tableaux d'abatage. — Observations météorologiques.

## HAU TAMARU

Pouare IV, te Arii vahine o te mau fema Taitaie o te mau fema o au meira, e te Tomana Aaveha o te Emepera, Ma ta au i te mau haapa raa no te Iavaa 41 o te Ture no te matahiti 1853.

Te Issou nei:

E haia potu putu mai te haava raa rahi Tahiti Papeete, nei i te 45 Tenuare 1861, i te vahī haapua hoi no toa ra mau putu-putu raa, e rave i te potu potu raa haava raa matama no te matahiti 1861.

E papai hia teie nei faue raa i te fare toa papai raa a te haava raa rahi i te tubaa toa no te mau ohia Tahiti e i faate hia hoi na rahi o te Em.

Papeete, le 2 Tenuare 1861.

Te Arii vahine o te mau fema rahi e au mau ra,

POMARE.

Te Tomana Aaveha o te Emepera,

E. G. de la RICHERIE.

## PARTIE OFFICIELLE.

### GOVERNEMENT DU PROTECTORAT.

Pomare IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial, Conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi de 1854.

Ordonnance :

La Haute Cour indienne s'assemblera, à Papeete, le 15 janvier 1861, au lieu ordinaire de ses séances, pour tenir la première session judiciaire de l'année 1861.

La présente ordonnance sera enregistrée au greffe de la Haute Cour, à la troisième section des Services indiens, et publiée au Messager.

Papeete, le 2 janvier 1861.

Le Commandant Commissaire Impérial,

E. G. de la RICHERIE.

La Reine des Iles de la Société et dépendances.

POMARE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

Vu la décision du 20 janvier 1859, constituant un comité consultatif de Papeete,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres du comité consultatif de Papeete, pour l'année 1861,

MM. Adams,

Brander,

Bonafin,

Laharrague,

Robin,

résidents aux Iles de la Société.

Le présent arrêté sera enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 27 décembre 1860.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial,

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur.

C. SUE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

Vu l'article de l'arrêté du 20 décembre courant sur l'organisation du Conseil d'administration,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — MM. Laharrague et Bonafin sont nommés, pour l'année 1861, membres du Conseil d'administration des Etablissements français de l'Océanie, M. Laharrague, à titre de membre titulaire et M. Bonafin, à titre de membre suppléant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 28 décembre 1860,

E. G. de la RICHERIE.

Nous, Commandant des Etablissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Dans le but d'augmenter les facilités de relâche dans le port de Papeete, aux navires de commerce naviguant dans le Pacifique,

Considérant qu'il est dans l'intérêt bien entendu du pays, de favoriser, autant que possible, les relations commerciales entre le port de Papeete et les ports des Côtes occidentales d'Amérique et tous autres ports de l'Océan Pacifique;

Considérant que les droits de navigation, droits de tonnage, d'expédition, d'acquit, de permis et de certificats établis à Papeete, peuvent être, malgré leur modération, un motif spécieux d'éloignement pour les navires naviguant dans le Pacifique;

Vu les arrêtés en date des 24 janvier 1848, 29 septembre 1849, 18 février 1850, 18 juillet 1857, 2 décembre 1857, 8 novembre 1858, 30 août 1859 et 18 janvier 1860;

Sur la proposition de l'Ordonnateur p. f. de Directeur de l'Intérieur,

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1861, tous droits de navigation (droits de tonnage, d'expédition, d'acquit, etc.) sont et demeurent supprimés dans le port de Papeete (Taïti), pour tous navires de toutes nations.

Art. 2. — Les baleiniers conservent la faculté de faire, pour trois mille francs (3,000 fr.) de commerce en marchandises autres que les spiritueux, les munitions et les armes, sans avoir aucun droit à payer.

Art. 3. — L'Ordonnateur provisoire faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur, est chargé de l'exécution de notre présent Arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au Messager de Taïti et inséré au Bulletin Officiel de l'Etablissement.

Papeete, le 27 décembre 1860.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial,

L'Ordonnateur p. f. de Directeur de l'Intérieur.

CH. SUE.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

Par décret en date du 18 août, S. M. l'Empereur a nommé chevaliers de la Légion d'Honneur : M. le capitaine d'artillerie Lombardet et M. Marie, employé des Ponts et Chaussées.

Le rapport dressé par le comité de Commerce pour la session de l'année 1860, approuvé le 27 Décembre 1860, en séance de Conseil d'Administration, est le même que celui de l'année 1859.

Les droits sur les marchandises non tarifées par ladite loi, seront perçus à raison de 5 p. 100 sur le prix de la facture abaissé de 10 p. 100.

**NOUVELLES LOCALES.**

Je désire faire connaître par le moyen du *Messager*, mes remerciements au chef et au juge de Papetoua pour le grand zèle qu'ils ont montré en réunissant les habitants pour m'aider, dans ma détresse, à déhaker ma goélette qui se trouvait sur les récifs à la mer profonde, aussi qu'à mon missionnaire, M. Simpson, qui est venu aussi à grand bord, le premier jour que j'étais sur les récifs, pour encourager le moule.

Signé : John J. Platt.

Propriétaire de la goélette.

No te mauurou o te manao, i huiaro i te faite a te roto i te Yea, i to'u mauurou rahi i te Tavana e te haava no Papetoua i to'aua hoto rahi i te taapoutoua raa i te taata, e i taatua i to'u au, i te une raa i tan-pou-mai nia i te auo, e taé auira i te moana E i te orome-toua i te Siatoua i te haere raa mai i ma i to' i te pofi i ma i te auo e i taatua i te taata i te mahana-maiana i te vme raa.

Papahia : John J. Platt.

Te fata e te poti.

**La nouvelle Année.**

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas ; c'est bien heureux ! car s'il y avait dans l'année trois cent soixante-cinq jours comme le jour de l'an, le monde serait bouleversé, tous les pères de famille seraient ruinés. On nous verrait chassés de nos maisons par un déluge de cartes-de-visites et de dragées. La société, courante et haletante, périrait de fatigue et d'ennui. Les mots spirituels et impurs que se disent deux Français qui se rencontreraient, seraient remplacés par cette insipide formule : « Je vous souhaite la bonne année. » La correspondance chez nous si élégante et si variée, cet échange d'affections, de secrets et d'idées, deviendrait un travail manuel, une occupation monotone. Chacun, pour exprimer le même vœu, dirait le même mot et écrirait la même lettre. Nous aurions pour toute musique... des roulements de tambours à cinq heures du matin ; pour toute littérature... la poésie des divines de bonheurs ! Par baobeur, il n'y a qu'un jour de l'an dans l'année ; ce n'est pas trop ; mais c'est assez !

On n'imagine pas combien ce jour-là on a d'amis, de serviteurs, de neveux, de petits-cousins, de filleuls, de frères-de-lait, que sais-je ? Si la moitié des vœux qu'on vous adresse se réalisait, on ne saurait que faire de sa longue vie, de sa fortune, de sa santé, et l'on serait égaré par la prospérité.

La plupart de ces vœux sont légers et peu sincères ; n'importe, il ne faut pas les repousser ; il faut béar l'époque qui les ramène. Elle est douce et bienfaisante malgré ses bruits, ses agitations et ses folies. Elle parle vrai quelquefois ; et quand elle ment, elle tient encore un si doux langage ! Elle appelle les absents, rapproche les cœurs séparés ; c'est le moment des avances mutuelles, le protège des réconciliations ; c'est le jour où les tendres engagements se renouvellent ; c'est le terme de l'échance de toutes les dettes de l'amitié. Et ces douces habitudes de famille et d'intimité ont une grande influence sur les mœurs publiques.

Les historiens disent que la coquette des présents au premier jour de l'année nous vient des Romains. Voici ce qu'ils racontent : « Tatius roi des Sabins, qui régna à Rome, ayant regardé comme un bon augure l'hommage de quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenus*, dieux de la force, autorisa, dans la suite, cet usage et donna à ces présents le nom de *Strenia*, desse des présents. »

« Ce jour-là les romains célébraient avec fête et l'honneur de Janus, divinité romaine. Les présents réciproques qu'on se faisait étaient accompagnés de souhaits pour la durée et la tranquillité de la vie de ses amis. »

« Le Sénat, les chevaliers, le peuple, portaient des couronnes à Auguste, et, en son absence, on les déposait au Capitole. »

L'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, voulant remettre la France en harmonie avec l'Europe, nous rendit le calendrier Grégorien. Pour rétablir la monarchie, il rétablit la famille, et, dans une séance du Conseil d'Etat, on l'entendit insister lui-même sur la nécessité de ces touchantes réunions domestiques, où tous les enfants viennent s'asseoir à la même table, autour du chef de la maison.

C'était la coutume de nos aïeux. Le premier de l'air était pour eux la fête du temple domestique. Tout s'illuminait à l'envi pour cette solennité. Le mobilier déployait ses appareils, le festin ses délicatesses, et la coupe, plus finement remplie, faisait rayonner les vertueuses gaîtés.

Les amis d'étaient point oubliés. On les avait vus, on les avait comblés d'effusions, on avait resserré par de nouvelles étreintes ces bien-séantes amitiés. Les cadeaux, modestes représentations des personnes absentes, étaient amplement échangés. La jouissance causée par tant de personnes aimées, devenue plus vive dans les cœurs, on portait leur santé et les comblant à Dieu avec espoir, et les années, déjà si heureuses dans la contemplation du cercle intérieur, savouraient avec ivresse ce surplus d'attachement, doux et volontaire prolongement des joies de la famille.

Sauvons donc la carrière nouvelle dans laquelle le temps vient de nous introduire. Soutifions une bonne et heureuse année à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Imperial, à nos familles et oublions un instant nos peines, pour ne tenir compte que des biens dont Dieu nous a fait don et de ceux que nous osons attendre encore de sa munificence.

**NOUVELLES D'EUROPE**

Paris le 3 octobre. — Les affaires de Syrie sont entrées dans une phase nouvelle, et à l'action toute morale exercée par la présence des troupes françaises dans ces contrées va succéder l'action plus décisive causée de la force des armes. Les opérations concertées entre le général commandant le corps expéditionnaire et Fuaï-Pacha sont commencées ; le commissaire extraordinaire de la Porte Ottomane a quitté Beyrouth le 21 septembre pour se rendre à Sidon, où il avait réuni les quatre bataillons d'infanterie turque avec lesquels il devait se porter sur Deir-el-Kamar. Le général de Bonapart était prêt à faire un mouvement dans la direction de Keïr-Nehsek sur l'Oued-Bassouk, au dessus de Deir-el-Kamar, pour s'établir dans une position qui lui permettrait de couvrir les chrétiens qui vont se réinstaler dans leurs villages en arrière du camp français, et de déboucher finalement sur les Druses s'ils cherchaient à résister ou à fuir.

De nouveaux chefs Druses ont été arrêtés le 21 septembre et renvoyés par ordre du pacha pour être jugés devant le tribunal extraordinaire qu'il a institué à Beyrouth. Le calvaire druse est au nombre des prisonniers, parmi lesquels figurent plusieurs des hommes les plus influents de la montagne. Cette mesure a produit un grand effet chez les chrétiens qui y ont vu un commencement de satisfaction, et dans la montagne, chez les druses, une sorte de panique qui rend plus indécise l'attitude qu'ils voulaient prendre.

Quant à la confiance, elle n'existe encore dans ce malheureux pays qu'à l'abri de nos batteries ; tous les chrétiens se disposaient à suivre le corps expéditionnaire dans leurs villages dès qu'il se porterait en avant. Le général commandant a pris toutes les mesures que réclamait la sécurité des ateliers de travailleurs et des habitans français établis dans cette contrée ; les événements vont marcher maintenant d'une façon plus décidée ; la sagesse et la vigoureuse énergie des chefs qui commandent les troupes françaises et ottomanes permettent d'espérer que le moment approche où une solution bien chèrement achetée sera enfin le prix de tant d'efforts.

Il n'est pas une seule contrée en Europe qui ne désire la paix. Comme nous l'avons montré l'autre jour, le gouvernement russe poursuit sa politique avec une remarquable persévérance et se garde avec soin des alliances étroites avec les autres puissances. Il attend les événements et il est assez occupé en ce moment du développement des ressources de l'empire et des autres questions intérieures. Quant à l'Autriche, jamais elle n'a eu plus besoin de la paix. Quand bien même les travaux du Reichstag aboutiraient aux résultats les plus satisfaisants, les réformes à opérer dans les provinces de l'empire empêcheraient les hommes d'Etat autrichiens de s'embarquer dans une nouvelle guerre. Il n'est pas besoin de dire que les Anglais désirent la paix, et nous pensons qu'il est également inutile d'insister sur les tendances de la politique commerciale inaugurée par l'Empereur des Français. L'Empereur a tenu sa parole ; il a

si on ne s'attendait à ce qu'il était en vie de donner une grande importance au commerce, qui ne peut être florissant que lorsque les nations sont en paix. (*Morning Chronicle*, 4 octobre.)

Les vendanges s'achèvent dans les campagnes lyonnaises par un temps magnifique. Le vent du nord a enfin jetté les dens sur les courants atmosphériques du sud et de l'ouest, à la persistance desquels nous devons attribuer les pluies obtenues dans nous sortis à plein.

Quant aux résultats de la récolte, nous persistons à soutenir, en dépit des prévisions pessimistes, que, dans notre contrée au moins, ils seront avantageux pour la quantité. La meilleure preuve de cette vérité est dans le prix des fûts, qui s'achètent couramment 9 fr. les vœux et 18 fr. les neufs.

Quant à la qualité, elle laissera aussi moins à désirer qu'on ne l'avait cru d'abord. (*Courrier de Lyon*.)

Nous lisons dans l'*Aigle* de Toulouse: Nous recevons des lettres de plusieurs propriétaires des environs, relatant des détails intéressants sur les vendanges. A Saint-Simon, à Tournefeuille, à Colomiers et dans quelques quartiers de Lardenne, tous connus renommés pour la qualité du vin, l'opération des vendanges se fait dans les conditions les plus favorables. La quantité sera très-satisfaisante, et la qualité ne le sera pas moins. Le raisin est bien développé, exempt de maladie et suffisamment mûr. Il y a des propriétaires dont les cuves ordinaires n'ont pas suffi pour contenir la vendange de cette année, et qui ont dû préparer en toute hâte de nouveaux vases pour la vinification. C'est donc une excellente année pour nos viticulteurs, petits et grands, de la banlieue de Toulouse.

## Variétés.

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE L'OcéAN ATLANTIQUE.

Traduit de l'Anglais et extrait du *Moniteur Universel*.

(Suite)

Quand cependant il s'agit de traverser l'Océan, les difficultés augmentent en proportion de la largeur, de la profondeur, de l'étendue d'eau que l'on se propose de traverser. Ces difficultés proviennent en partie de la plus grande échelle de l'opération, et en partie de ce que le fond de la mer et ses irrégularités de formes ne peuvent être qu'approximativement déterminés. Un fil ainsi placé est soumis à l'action mécanique des vagues, spécialement sur les deux plages où le câble et le câble changeant constamment de place se trouvent, inévitablement et rapidement le câble, jusqu'à ce qu'il soit mis en pièces par ce frottement et ce tiraillement continuel. Il est de toute évidence que les orages augmentent les risques de rupture, que des navires peuvent jeter leurs ancres dans le voisinage du fil, que d'autres peuvent laisser leurs ancres traîner après eux. Ces accidents doivent toujours être regardés comme des événements possibles partout où le fil s'approche d'une plage ou d'une rive fréquentée. Par ces motifs, il devient nécessaire de donner plus de force au fil et de le rendre capable de résister à toutes chances d'avaries. Ceci est si vrai qu'un fil d'un simple fil, un câble de fer ou de cuivre de la plus solide espèce et fortement tordu a été généralement employé. Ce câble est d'ailleurs isolé par des enveloppes successives des substances les plus mauvaises conductrices de l'électricité qu'il soit possible de trouver.

Un câble, ainsi construit, est chose pesante et peu maniable, et la quantité suffisante pour traverser les quelques centaines de milles de l'Océan, est un cargaison difficile et même dangereuse pour tout vaisseau, même par le beau temps, et devient presque impossible à employer quand la mer est mauvaise, et que le vaisseau est soumis aux accidents du tangage et du roulis. Le câble, posé pour les communications électriques entre la France et l'Angleterre, de Calais à Douvres, nous en offre un exemple. Il ne pèse pas moins de huit tonnes par mille. Dans cette mer si étroite qui sépare le continent de la Grande-Bretagne, et qu'on traverse facilement en deux heures, on hâte à vapeur, le poids du câble nécessaire pour réunir les deux terres, est d'à peu près 250 tonnes. Nonobstant 500 poids et sa grande force, ce câble a été fréquemment endommagé, non seulement à ses deux extrémités, mais encore sur divers points de son parcours. Les câbles sous-marins de la Méditerranée sont aussi d'une certaine dimension et fort peu maniables, mais ils sont moins sujets aux avaries, une fois qu'ils sont en place.

En conséquence, si la question était posée de savoir pourquoi un câble ne peut pas être transporté au-delà d'une mer large et profonde, aussi facilement et aussi sûrement qu'à travers un détroit peu large et peu profond, on pourrait répondre que la seule dimension et le seul point de câbles semblables à ceux généralement choisis, rendraient leur transport, complètement impossible. Et quand même cette difficulté serait surmontée par la réduction du poids des câbles, plusieurs autres difficultés aussi sérieuses restent encore à vaincre. La profondeur inconnue de l'eau a été longtemps l'obstacle le plus grand. En effet, l'ignorance qui existait, il y a peu de temps encore, sur la nature et la forme du fond de la mer sous la nappe des eaux, la possibilité des courants profonds qui pouvaient entraîner un câble léger ou l'empêcher de s'immerger tout d'un coup jusqu'au fond, l'opportunité de voir des montagnes de glace passer au-dessus du câble ou s'arrêter de tout leur poids sur le câble même, la nature inconnue des habitants des régions sous-marines, et les difficultés innumérables, mécaniques et électriques, se sont toutes présentées à l'esprit des ingénieurs qui, les premiers, ont imaginé et ultérieurement accompli la pose d'un câble télégraphique à travers l'Atlantique.

La suite prochainement.

## Mélanges.

L'abbé Maretin, avait annoncé un Dictionnaire du Commerce, pour lequel le roi lui fit donner une pension de dix mille francs. Comme l'ouvrage ne paraissait pas, et qu'on soupçonnait qu'il n'était pas commencé :

Le bon abbé, dit en plaisant, ne fait pas le Dictionnaire du commerce, mais le commerce du dictionnaire.

Les dames de la ville de Teroy, dit un journal des Etats-Unis, ont introduit, dans les Tores de cette localité, un nouveau genre de spéculation qui ne manque pas de rencontrer des amateurs.

Les jeunes filles les plus séduisantes de cette ville se sont présentées sur le champ de foire, portant des écriteaux où on lisait : *Baisers* à un schelling (vingt-quatre sous). Lorsque cette offre était refusée d'une beauté remarquable, le prix fixe s'élevait jusqu'à deux schellings.

Une jeune fille, aux lèvres roses, à l'œil brillant, a récolté 69 dollars (328 f.) dans une seule soirée. Un monsieur, à lui seul, a consommé, dit le journal américain, pour 14 dollars de ce nouvel article.

Nous voulons croire que la recette est destinée à une œuvre de bienfaisance, autrement.

Un usurier prêtait de l'argent à 9 pour 100. Comme on lui en faisait des reproches : l'espre, dit-il, que, de là-haut, le bon Dieu prendra mes 9 pour de 6.

Un provincial, un avaré sans doute, mit le post-scriptum suivant au bas d'une lettre qu'il adressait à un de ses amis : P. S. Mon-intention était d'affranchir cette lettre, mais je n'y ai pensé qu'après l'avoir mise à la poste.

Au mois de juillet de l'année 1839, il y avait, à Vichy, un M. Gabriel, qui est l'homme le plus fort du monde au billard. Ce joueur miraculeux fait 100 carambolages à la minute. Il joue contre les plus forts joueurs en leur rendant 499 points sur 500. Il joue avec le nez en rendant 18 points sur 20 ; avec les dents en rendant 43 points sur 20 ; enfin, avec les yeux bandés, en rendant 15 points sur 20.

On lisait l'année dernière dans un grand journal : On a retiré hier de la seine le corps d'un malheureux dont l'aphysie paraît remonter à plus de 5 jours. Tous les soins pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

Un enfant s'était obstiné, toute la matinée, à ne pas vouloir dire a, la première lettre de son alphabet. On venait de le fouetter à cause de cette obstination.

— Mon petit ami, demande un voisin officieux en prenant sur ses genoux l'enfant tout en pleurs, pourquoi n'avez-vous pas voulu dire a ? cela n'est pas bien difficile.

L'enfant pleure et ne répond pas. On insiste, même silence. Néanmoins on le presse tant, qu'il répond enfin d'un ton chagrin : C'est que je n'aurais pas plutôt dit a qu'on m'en fera dire b.

On distribuait le déjeuner dans un des collèges de Paris, et par extraordinaire, le pain sortait du four.

— Tiens, dit un écolier, en mettant dans sa poche un énorme croûton, tiens, du pain tendre ! Comme on en donne pas tous les jours, j'en garde pour demain.



ADMINISTRATION DU PORT. — PAPERETE, 3 Janvier 1861.

**BATIMENTS SUR RADE.**

DE GUERRE.  
NEANT.  
EN COMMERCE.

- 1 août. Côte du Protectorat, *Alma*, de 14 ton. cap. Lemaire.
- 31 oct. Trois-mâts anglais *Black-Water*, de 777 ton. cap. Charles-Eduard Quarre.
- 10 décembre. Brig-goëlette du Protectorat, *Justa*, de 100 ton. capitaine Lemone.
- 14 d<sup>r</sup>. Brig-Goëlette du Protectorat, *Augustine*, de 40 ton. patron Tutora.
- 16 d<sup>r</sup>. Goëlette du Protectorat, *Aretaga*, de 18 ton. capitaine Clark.
- 15 d<sup>r</sup>. Goëlette Américaine, *Page*, de 133 ton. cap. Norton.
- 26 d<sup>r</sup>. Goëlette du Protectorat, *Peru*, de 11 ton. patron Papa.
- 31 d<sup>r</sup>. Goëlette de Borabora, *Mamu-Pai*, de 56 ton. patron Papara.
- 2 janvier 1861. Goëlette Américaine, *Sea-witch*, de 110 ton. capitaine Chapman.
- 9 d<sup>r</sup>. Goëlette Grenadienne, *Emma*, de 126 ton. cap. Wood.
- 2 d<sup>r</sup>. Côte Raiatea, *Maly*, de 14 ton. patron Holman.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 27 décembre 1860, au jeudi 3 Janvier 1861.

NAVIRES DE GUERRE.

ENTRES.  
NEANT.

NAVIRES DE COMMERCE.

SORTIS.  
NEANT.

NAVIRES EN COMMERCE.

ENTRES.

- 30 Décembre. Goëlette de Raiatea, *Tumora*, de 55 ton. capitaine Blackett, venant des Iles sous le vent, avec un chargement d'huile de coco.
- 31 d<sup>r</sup>. Goëlette de Borabora, de 55 ton. patron Papara, venant de l'île Téturoa, sur lest.
- 2 Janvier 1861. Goëlette Américaine, *Sea-Witch*, de 110 ton. capitaine Chapman, venant de l'Archipel de Cook, avec un chargement d'asaïaux.

- 2 d<sup>r</sup>. Goëlette Grenadienne, *Emma*, de 126 ton. venant de San Francisco, en 35 jours, avec un chargement de bois et diverses provisions.
- 9 d<sup>r</sup>. Le Côte de Raiatea, *Maly*, de 14 ton. capitaine Holman, venant de Raiatea, avec un chargement d'huile de coco.

NAVIRES DE COMMERCE.  
SORTIS.

- 29 Décembre. Goëlette de Borabora, *Mamu-tai* le reva, de 20 ton. patron Oopa, allant à Borabora, avec marchandises diverses.
- 30 d<sup>r</sup>. Côte de Huahine, *Maly*, de 10 ton. patron Ryan, allant à Huahine.
- 1<sup>er</sup> Janvier 1861. Goëlette du Protectorat, *Araï*, patron Lewis, allant aux Tuamotou.
- 3 d<sup>r</sup>. Goëlette du Protectorat, *Cielita*, allant sur la Côte, prendre charge.
- 3 d<sup>r</sup>. Goëlette de Raiatea, *Coquette*, de 25 ton. cap. Platt, allant à Raiatea.
- 3 d<sup>r</sup>. Goëlette *Tumora*, de 19 ton. cap. Blackett, allant à Huahine.

**AVIS.**

M. Yver, négociant, devant partir prochainement pour Valparaiso, invite les personnes qui ont des comptes à régler chez lui, à le faire avant le 15 janvier prochain. Passé ce délai les débiteurs en retard s'exposeront à des poursuites.

**PARAU-FAAITE.**

No te mea te reva nei o Miti Yver, hoo taia i Pauroa, te faane atu nei oia i te feia ton e tarahu fa ratou iaia ra, e haere nei e auia i ma'i e i te 15 no Tenaua i mea nei. Ua ma'i ana mai te reira anouta, e haava hia ia te feia ata i pee mai ta ratou.

**MERCURIALE de 24 au 31 DECEMBRE 1860.**

Pain	80 l. 80 c. le kilogr.
Farine	70 60 les 100 kilogr.
Bœuf frais	1 20 le kilogr.
Lard frais	1 30 le kilogr.
Céleri	2 20 la douzaine.
Légumes	1 00 le paquet.
Poissons	1 00 le paquet.

Papeete, le 31 Décembre 1860.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie.  
B. Girard.  
Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,  
Pl. Landes.

**ETAT DES BESTIAUX**

Abatus, à Papeete, du 24 au 31 Décembre 1860.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
24 Dec.	Georget.	Chouquet.	Faaa.	Taureau	1	C.	
24	"	Bambridge.	Papeeteviri.	Génisse	1	U carreau.	
24	Johnston.	Williams.	de.	Taureau	1	W.	
25	Georget.	Bambridge.	de.	Vache	1	U carreau.	
26	"	Eeari.	Hitiia.	de	1	E.	
27	"	Delord.	Papeete.	de	1	U.	
28	"	Bambridge.	Papeeteviri.	Vache	1	U carreau.	
29	"	Auch.	Faaa.	Bœuf	1	A.	
30	"	Jean Geay.	Faaa.	Vache	1	G.	

Papeete, le 31 Décembre 1860.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,  
Landes.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,  
B. Girard.

**OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 24 au 31 Décembre 1860.**

DATES.	PRESSION BAROMETRIQUE.		TEMPERATURE.				Pluie.	Vent.
	hauteur, moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne de la journée.			
Lundi 24	761,3	0,9	24,2	28,2	26,2	25,9	47 = 00	N
Mardi 25	766,9	4,0	24,1	29,1	26,7	26,8	0 = 50	NO
Mercredi 26	761,5	1,2	23,6	28,4	26,0	25,7		NNE
Jeudi 27	762,0	1,3	24,0	28,3	26,1	25,8	1 = 3	NE
Vendredi 28	761,4	0,9	23,5	28,2	26,3	26,0		NNE
Samedi 29	760,5	4,1	23,8	29,5	27,0	26,7		Calme
Dimanche 30	762,0	4,1	24,0	28,7	26,3	25,8		ONO

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOT.  
Papeete, Typographie du Gouvernement.